

Image not found or type unknown



Roulotte sur terrain non constructible

Par **sandrine**, le **01/09/2009 à 10:05**

Bonjour,rnrnrn Par ce mail, je souhaiterais savoir si je peux mettre une roulotte sur un terrain non constructible.rnrn Avec mes remerciements par avance pour votre réponse.

Par **augustin**, le **01/09/2009 à 15:02**

vous aurez tous les renseignements en allant voir le service urbanisme de votre commune qui vous dira ce qu'il est possible de faire sur votre terrain en fonction de l'endroit où il se trouve !